



Le label « P@rents, parlons numérique » vise à renforcer l'accompagnement des parents vers un usage numérique responsable en leur permettant :

- d'identifier les actions de soutien à la parentalité numérique ainsi que les structures locales qui les mettent en œuvre ;
- d'avoir accès aux messages clés autour du sujet « numérique » ;
- de développer et/ou de renforcer leurs compétences parentales sur ce sujet ;
- d'avoir accès à des ressources fiables et de qualité.

La labellisation "P@rents, parlons numérique" concerne l'ensemble des actions de proximité visant à soutenir et accompagner les parents en matière de parentalité numérique

Les actions soumises à labellisation devront concerner les thématiques ci-dessous :

- Être parent à l'heure du numérique
 - Pratiques numériques et postures parentales (relation avec les écrans, surveillance intensive des enfants, exemplarité, communication en famille autour de ces enjeux, maintien du lien, rôle du contrôle parental...);
 - Les peurs et les représentations des parents des outils numériques ;
 - Les alternatives positives aux écrans ;
 - Le temps d'écran ;
 - Les usages positifs et familiaux des écrans ;
 - Les premiers usages du smartphone ;
 - Les jeunes enfants face aux écrans ;
 - Numérique et école.
- Dérives et risques : les violences en ligne
 - Cybercriminalité (arnaques en ligne, escroqueries, piratage, usurpation d'identité, faux profil...);
 - Cyberharcèlement ;
 - Contenus violents et inappropriés (violence, pornographie, haine en ligne..);
 - Discrimination ;
 - Pratiques à risque (nudes, reveng porn...).
- La santé et les écrans
 - L'impact de l'exposition des écrans sur la santé (sommeil, santé physique, alimentation, vue...);
 - Développement cognitif ;
 - Consommation excessive, cyberdépendance.
- S'informer à l'ère du numérique
 - Education aux médias ;
 - La désinformation ;
 - Manipulation, biais.

Ces thématiques devront être traitées dans une démarche bienveillante et rassurante auprès des parents. Elles devront s'appuyer sur des ressources fiables et des messages clés proposés dans le cadre du dispositif.

Il peut s'agir :

- De groupes de paroles, d'échanges et d'entraide entre parents ;
- D'ateliers partagés « parents-enfants » ;
- De conférences ou cinés-débat ;
- De toutes démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité numérique ;
- D'évènements dédiés à la parentalité numérique (semaine, forums ...).

Dans le cas d'évènements plus généralistes ou thématiques (par exemple un événement lié à la parentalité, à la santé, à l'adolescence, au sport, à la culture, à la citoyenneté), le label peut être accordé et utilisé uniquement pour l'action spécifique liée à la parentalité numérique.

Ces actions peuvent être réalisées en présentiel ou dans le cadre de dispositif à distance.

Les actions portant sur la formation ou la montée en compétence des intervenants, professionnels ou bénévoles, n'entrent pas dans le champ de la labellisation.

De même, la réalisation d'outils n'impliquant pas d'interaction avec les parents n'entre pas dans le champ de la labellisation. Celles-ci peuvent en revanche être intégrées au socle de ressources à destination des parents ou des professionnels.

Le label est attribué **pour la durée de financement de l'action** (annuelle ou pluriannuelle).

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche partenariale.

Attention : La labellisation ne donne pas accès à des financements complémentaires.

Le processus de labellisation prévoit que toutes les actions relatives à la « parentalité numérique » validées et financées dans le cadre des REAAP au titre de l'année 2024 soient automatiquement labellisées « P@rents, parlons numérique ».

Le label permet :

- Pour les parents : l'accès à des ressources fiables et de qualité et des actions de proximité
- Pour les porteurs de projets (professionnels et bénévoles) :
 - La diffusion d'information et de ressources fiables ;
 - La valorisation des projets dédiés à la parentalité numérique ;
 - L'accès à des ressources spécifiques pour renforcer les compétences professionnelles.

A l'issue du processus de labellisation, les porteurs d'actions recevront l'ensemble des ressources relatives au label (kit de ressources, logos et éléments graphiques).